

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2017**

## **Monsieur le Maire**

Le quorum est atteint.

L'an deux mille dix-sept et le sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE

### Procurations de vote :

Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Yvon PAPAIX donne procuration à Monsieur Laurent CARRERE  
Madame Patricia MENENDEZ donne procuration à Madame Myriam LEONARD,  
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY,  
Monsieur Francesco ANTINI donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO  
Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Etaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT,

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2017

## **Monsieur Le Maire**

### Ordre du jour

Approbation du procès-verbal des deux séances du Conseil Municipal du 14 février 2017

### **I – AFFAIRES GENERALES :**

- Dissolution du Syndicat de voirie du Canton de Lavelanet, répartition de l'actif et du passif, affectation des personnels
- Mise à disposition gratuite au service formation du centre de secours des sapeurs-pompiers du Pays d'Olmes du véhicule (minibus) 9 places immatriculé ED-767-PD, hors d'usage, puis cession pour destruction dudit véhicule à un professionnel agréé

### **II – AFFAIRES FINANCIERES :**

- Prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire et des Elus pour leurs missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES), du congrès des Maires, des dispositifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg (AMI) et le projet de Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv) durant l'année 2017

### **III- MARCHES PUBLICS :**

- AC012017 : Fournitures de petits matériels pour l'entretien des bâtiments communaux et produits d'hygiène pour la voirie communale

### **IV- URBANISME-TRAVAUX :**

- Achat à la SCI de PREVILLE de la propriété sise 1 avenue Alsace Lorraine
- Enquête publique : déclassement du domaine public d'une partie de la voie publique rue Victor Hugo et vente à Madame et Monsieur MONNEREAU Guy

### **V - PERSONNEL :**

- Mise à jour sur la gestion du personnel
- Formations du personnel

Il n'y a pas grand-chose mais cela soulagera le vote du budget qui aura lieu le 4 avril 2017 à 18 heures.

### **Monsieur Le Maire**

Concernant l'approbation du procès verbal des séances du 4 février.2017

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

**Votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).**

**Les Affaires Générales : Dissolution du Syndicat de voirie du Canton de Lavelanet, répartition de l'actif et du passif, affectation des personnels.**

### **Monsieur Didier FABRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

- la loi 2015-961 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 40-1<sup>er</sup> alinéa relatif à la dissolution de tout syndicat de communes ou syndicat mixte prévu dans le schéma départemental de coopération intercommunale,
- l'arrêté préfectoral en date du 2 février 1984 modifié portant création du Syndicat de voirie de Lavelanet,
- le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016,
- la délibération en date du 25 juillet 2016 du Conseil syndical du Syndicat de voirie qui a acté la dissolution de ce syndicat intercommunal,
- l'arrêté préfectoral portant fin d'exercice des compétences du Syndicat de voirie du canton de Lavelanet au 31 décembre 2016.

Il indique que ce syndicat conservera sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation qui interviendra au plus tard le 30 avril 2017. Il n'engagera aucune opération nouvelle et limitera son activité à l'expédition des affaires courantes et à la clôture des opérations initiées en 2016, y compris la réhabilitation des gîtes encore gérés par le syndicat.

La répartition de l'actif et du passif sera faite selon la clé de répartition figurant sur l'arrêté préfectoral du 24 avril 1998, actualisée par la délibération du Conseil syndical du 22 octobre 2013.

Les emprunts souscrits par le syndicat pour le compte de la Commune de Lavelanet et déclinés en annexe à la présente délibération seront repris par ladite commune.

Les trois agents du syndicat, Madame Hélène MARQUET (temps complet), Monsieur Ali BAGUIGUI (temps partiel), Madame Régine SOULIE (temps partiel) seront maintenus provisoirement auprès du syndicat. Ils rejoindront les communes suivantes dans lesquelles ils seront affectés à la fin des opérations de liquidation et en tout état de cause au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2017, à savoir :

- Madame Hélène MARQUET (temps complet) sur la Commune de Lavelanet (cf. délibération du Conseil Municipal n°2017/036 en date du 14/02/2017),
- Monsieur Ali BAGUIGUI (temps partiel) sur la Commune de Bélesta,
- Madame Régine SOULIE (temps partiel) sur la Commune de Fougax et Barrineuf.

La charge financière de ces emplois sera supportée par les 21 communes membres du syndicat selon la clé de répartition susvisée et ceci jusqu'à l'extinction des emplois.

Puis, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir vous prononcer sur cette délibération.

### **Monsieur Le Maire**

Nous avons déjà abordé le sujet. A la demande de la préfecture de nombreux syndicats sont amenés à disparaître, notamment le syndicat de voirie.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

### **Monsieur le Maire**

Concernant le personnel c'est l'arrêté du préfet qui a décidé la répartition vers 3 communes avec l'accord des communes et une entente avec la Communauté de Communes. Cela a été fait main dans la main. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).**

Autre délibération. Monsieur Fauconnet.

**Mise à disposition gratuite du service formation du centre de secours des sapeurs-pompiers du Pays d'Olmes du véhicule (minibus) 9 places immatriculé ED-767-PD, hors d'usage, puis cession pour destruction dudit véhicule à un professionnel agréé.**

## **Monsieur Patrice FAUCONNET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le véhicule PEUGEOT Break, 9 places, immatriculé ED-767-PD, mis en circulation le 21 mai 1992, dont la Commune est propriétaire, est hors d'usage. Il convient par conséquent de procéder à sa destruction, par le biais d'un centre VHU agréé par la Préfecture.

Cependant, il indique qu'il a été saisi par le service formation du centre de secours des sapeurs-pompiers du Pays d'Olmes d'une demande de mise à disposition gratuite dudit véhicule, pour une durée maximale d'un mois, afin de permettre à leurs agents en formation de s'exercer à des techniques de manœuvres de forces. A l'issue de cette mise à disposition, la SAS SO.R.AR (Société de Récupération Ariégeoise), dont le siège est situé à Tarascon-sur-Ariège, route de Vicdessos, et qui est titulaire du numéro d'agrément PR09 0001 D, propose d'enlever le véhicule et de le détruire, sans aucun frais pour la collectivité.

Monsieur le Maire vous demande de vous prononcer sur la cession de ce véhicule qui sera découpé et détruit.

## **Monsieur Le Maire**

Voilà pour l'exercice de nos vaillants sapeurs-pompiers, que nous remercions et que nous ne féliciterons jamais assez, pour le travail qu'ils font pour nos collectivités.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

## **Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).**

Concernant les Affaires Financières:

**Prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire et des Elus pour leurs missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES), du Congrès des Maires, des dispositifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg (AMI) et du Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv) durant l'année 2017.**

## **Madame Myriam LEONARD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret 2005-235 du 14 janvier 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux et modifiant le Code Général des Collectivités Locales qui rend applicable les dispositions suivantes :

- le remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial,
- le remboursement des frais de transport et de séjour,
- le remboursement des frais liés au handicap.

Il mentionne la délibération 2016/004 en date du 5 janvier 2016 relative à la prise en charge de ses frais de déplacements pour ses missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport, association dont il assure la Présidence.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique de revitalisation, la Commune a été retenue au titre du projet Appel à Manifestation d'Intérêt de son Centre-Bourg. Un chef de projet a été recruté pour piloter cette opération. Ses missions sont de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, celle de l'aménagement urbain et la finalisation et le suivi dossier Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv). Dans ce cadre, techniciens et élus sont appelés à participer à des journées de travail et réunions sur le territoire national.

Il ajoute que chaque année il est accompagné au Congrès des Maires de France par des élus du Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que les frais engendrés par ces divers déplacements (indemnités kilométriques, autoroute, stationnement, hôtel, restauration, transports aériens, ferroviaires) soient remboursés aux intéressés sur présentation de factures de prestataires acquittées ou payées par virement administratif aux prestataires (agences de voyages, etc...). Concernant les frais de déplacements avec véhicule personnel, ils seront remboursés en fonction de la puissance du véhicule, selon le tarif réglementaire en vigueur.

Puis, il demande à l'assemblée de se prononcer sur la prévision d'une enveloppe globale d'un montant de 10.000 €.

### **Monsieur Le Maire**

Voilà, concernant les frais, ce qui nous faisons chaque année. Il y aura lieu de se déterminer aussi pour le Congrès des Maires qui pourra cette année y venir et puis d'autres déplacements que certains élus seront amenés dans le cadre notamment de TEPcv et du centre ancien, puisque il y aura des déplacements à faire, pour peut-être aller signer des conventions importantes tout au long de l'année.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Xavier Pinho Teixeira.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur Le Maire. Nous sommes embêtés par rapport à cette délibération telle qu'elle a été rédigée. Nous ne sommes pas contre tout ce qui est écrit dans la délibération que vous présentez aujourd'hui en conseil municipal. Nous vous posons la question de savoir s'il serait possible de dissocier les défraiements pour le compte du président que vous êtes à l'ANDES. De façon à ce que nous puissions nous prononcer favorablement sur les autres parties de la délibération. Et ainsi se prononcer défavorablement sur les défraiements liées au mandat que vous occupez de président au niveau de l'ANDES. Nous pensons et nous redisons que la commune de Lavelanet n'aurait pas à supporter ces frais de déplacements qui sont liés au poste que vous occupez à l'association de l'ANDES.

### **Monsieur Le Maire**

Tout à fait je suis d'accord avec vous puisque ces frais sont en grande partie (les billets d'avion congrès des maires) ce n'est pas à la charge de la mairie, mais à la charge de l'Association. Tous

les frais sont quasiment pris en compte sauf certains frais qui sont liés aux relations en rapport à mes fonctions de maire. Ils sont également pour la mairie de Lavelanet puisque vous n'êtes pas sans savoir, quand même, que de par mes fonctions de nombreux projets aboutissent du bon côté pour la ville. Tout le reste étant pris en compte à 100 % par l'Association Nationale des Elus du Sport, en tant que président.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

J'insiste, je suis désolé.

Monsieur Le Maire, telle que la délibération est présentée, aujourd'hui, pour nous, il est difficile de pouvoir se positionner favorablement en l'état sauf si vous avez la possibilité de présenter deux délibérations.

### **Monsieur Le Maire**

Pour le moment on présente cette délibération.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Bon, alors ça nous laisse le seul choix que de voter contre, puisque je le redis, nous sommes contre que sur ce point.

### **Monsieur Le Maire**

Ce n'est pas un problème. Aujourd'hui, on a une délibération. Encore une fois, si vous aviez fait part de ce souhait avant, nous aurions pu modifier la délibération. Vous le savez. La règle, c'est que s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas ou si vous souhaitez une modification, vous m'appelez. On n'est pas devant le fait accompli. Vous me l'auriez dit avant, nous aurions joint un document complémentaire. Vous me le demandez au moment du vote. Je ne vais pas retarder certains frais de déplacements qui ont déjà été pris en compte par rapport à certains. Dons vous voterez contre, c'est tout. Pas la peine de s'étaler, c'est chaque année les mêmes délibérations. Quels sont ceux qui sont contre ? 5 voix contre. Ceux qui s'abstiennent ? Merci pour cette délibération. Je le rappelle, les élus qui ont besoin d'explications avant le vote du budget sont autorisés à aller voir les services pour demander un peu plus d'explications. Je le répète sans arrêt et je continuerai à le répéter autant de fois que cela sera nécessaire.

**Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour et 5 voix contre : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, Francesco ANTINI procuration à Madame Sylvia GUERRERO, Stéphane FERRIER procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Maryse ROUDIERE-CARBONNEL).**

***AC012017 : FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET PETITS MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. PRODUITS D'HYGIENE POUR LA VOIRIE COMMUNALE.***

## **Madame Myriam LEONARD**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché actuel des fournitures de matériel et produits d'hygiène pour l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale arrive à échéance le 20 mars 2017 et qu'il convient de le relancer.

Il propose de lancer un marché selon la procédure adaptée, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un opérateur économique, un minimum et un maximum, pour une période de 1 an reconductible 3 fois.

Il précise que les prestations de cet accord-cadre seront réparties en 4 lots :

- Lot 1 : Produits d'entretien
- Lot 2 : Accessoires d'hygiène et de réception
- Lot 3 : Matériel de ménage
- Lot 4 : Produits d'hygiène pour la voirie communale

Le montant maximum est estimé à 120.000 € pour la totalité du contrat, soit 4 ans.

Il rappelle que les dispositions de la délibération n°2014/080 en date du 7 avril 2014, relative à la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et au Premier Adjoint en cas d'absence et d'empêchement du Maire, ne l'autorisent pas à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50.000,00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

## **Monsieur Le Maire**

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité des suffrages exprimées (28 voix pour).**

## **Achat à la SCI de PREVILLE de la propriété sise 1 avenue Alsace Lorraine\_**

### **Monsieur Le Maire**

Je rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité a été retenue, à titre expérimental, dans le cadre de l'AMI Centre Bourg pour revitaliser son centre-ancien et qu'elle a été déclarée territoire à énergie positive pour la croissance verte pour effectuer la transition énergétique de son territoire.

Ces deux démarches ont conduit la municipalité à élaborer un projet urbain prospectif, moderne et tourné vers l'avenir.

Le projet se traduit par la redynamisation du centre bourg, la restructuration urbaine de la ville et la mise en œuvre des mobilités douces.

D'après l'étude « Reconquête du Centre Ancien » réalisée et rendue fin 2014 par le Cabinet AARP, il apparaît la volonté politique de revitaliser le centre ancien, grâce à des projets de restructuration urbaine, d'embellissements paysagers et urbains.

La propriété située 1 avenue Alsace Lorraine comprenant une maison de Maître, une ancienne usine avec logement et un parc attenant, appartenant à la SCI de PREVILLE (Consorts de ROALDES), cadastrée section C n° 949. 951. 952. 953. 960. 961. 4295. 6576. 6578. 6769. 6771. 6773 et 7740, d'une superficie totale de 7.064 m<sup>2</sup>, est concernée par cette restructuration urbaine.

En effet, dans le cadre du projet de restructuration de l'avenue Alsace Lorraine et de construction du futur hôpital, il est prévu une liaison vers l'autre rive, qui pourrait passer par cette propriété.

Je précise que les services des Domaines, dans leur avis du 16 février 2016, ont estimé le bien à 545.000 €

Je vous indique qu'après négociations avec les Consorts de ROALDES, j'ai proposé d'acheter leur propriété à la commune, au prix de 365.000 € payable en trois termes : 2017, 2018 et 2019.

Je propose, dans le cadre de la restructuration urbaine et de la construction du futur hôpital, d'accepter l'achat de cet ensemble immobilier situé 1 avenue Alsace Lorraine et cadastré section C n° 949. 951. 952. 953. 960. 961. 4295. 6576. 6578. 6769. 6771. 6773 et 7740, d'une superficie totale de 7.064 m<sup>2</sup>, propriété de la SCI de PREVILLE (Consorts de ROALDES), au prix de 365.000 € payable sur trois termes : 2017, 2018 et 2019.

Je vous demande de vous prononcer sur cette acquisition de bâtiments qui nous permettra comme cela a été mentionné d'envisager un passage par l'un de ces endroits pour créer un pont qui fera la liaison directe avec le futur hôpital. Cela nécessitera bien évidemment la démolition du boulodrome municipal. Il serait, à ce compte-là, déplacé, mais pour le moment rien n'est fait. Y a-t-il des questions ? Monsieur Pinho-Teixeira.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur Le Maire. Sur la délibération que vous présentez, j'ai du mal à voir ce que vous comptez faire de la bâtisse. Qu'est ce qui est envisagé comme projet dessus ? Parce que 365 000 euros l'achat, pour faire une passerelle ou la déplacer puisque j'avais vu dans le projet reconstruction de l'hôpital que la passerelle était plutôt via le parc municipal.

### **Monsieur Le Maire**

Ce n'est pas une passerelle, c'est carrément un pont. C'est le pont qui aurait pu être fait derrière le marché couvert qui serait fait à la place de l'ancienne usine Zakari qui serait démolie à l'arrière du bâtiment de la maison de maître et qui enjambrerait le pont un peu plus bas pour accéder directement au service de l'hôpital. Concernant la maison, il y a des opportunités qu'il faut prendre quand elles passent. C'est notre devoir et notre responsabilité. Je l'assume. Comme je l'ai fait pour la maison de retraite. Je suis fier de l'avoir achetée, même si maintenant nous allons la démolir. Je suis fier de voir que de nombreuses personnes âgées ont pu utiliser des bâtiments qui aient été adaptés. N'oubliez pas que la maison de retraite a été achetée à l'époque, pour financer la

fin des travaux de la nouvelle maison de retraite, avec l'accord de l'ensemble des élus. A la place, il aurait pu y avoir un hôtel aussi qui a été rejeté par une certaine catégorie d'élus. Nous n'avons, et je n'ai, aucun projet à proposer. Demain et samedi, je recevrai des porteurs de projets sur des types de projets différents.

Je suis clair ! Aucun projet sur ce bâtiment. Cela va coûter 365000 euros à la collectivité sans qu'il n'y ait un projet dessus. Nous devons travailler dans la prospective de ce que nous faisons aujourd'hui et ne pas laisser passer les opportunités. A ce titre, je tiens à saluer la famille De Roaldes, dans son ensemble, pour avoir accepté sans la moindre discussion de nous vendre ce bien. Au départ, il était évalué à 7 ou 800 000 euros alors qu'ils nous le vendent à 365 000 euros sur 3 exercices budgétaires : 2017, 2018 et 2019. Comme ils me l'ont dit « il était normal que nous rendions à Lavelanet une partie de ce que notre famille a su gagner ».

Je trouve que cela est honorable. Je n'ai aucun projet. Je le dis ouvertement. Il n'y a aucun projet. C'est une opportunité pour la ville. Nous avons une gestion rigoureuse qui nous permet d'envisager et de mettre en place des projets à long terme. C'est ça notre responsabilité.

Lorsque nous parlons de Lavelanet 2050, c'est aussi de ne pas laisser l'opportunité passer devant nous. Ensuite, est-ce que le pont se fera à cet endroit-là ?, est-ce qu'il se fera derrière le marché couvert ? Est-ce qu'il se fera dans la rue qui amène à la mairie ? Je ne le sais pas. Il y aura une réunion d'ici 15 jours qui le définira. De toute façon, ce bâtiment ne pouvait pas échapper au projet de réaménagement du grand parc que nous voulons en lien avec le projet de l'hôpital. N'oubliez pas que le projet hôpital est l'élément phare du projet de revitalisation. Je n'ai pas de projet à vous annoncer sur ce bâtiment, nous achetons par opportunisme. C'est le terme qui peut être employé, je ne peux pas vous en dire plus.

## **Franck FAREZ**

Je suis ravi que la commune se porte acquéreur du bien. Je voulais souligner l'importance pour le patrimoine et pour l'histoire de la ville de cette maison de maître, de son parc et du canal qui la traverse et de l'importance que ce bâtiment a mes yeux et aux yeux des gens qui s'intéressent un peu au patrimoine. La seule volonté que j'ai : s'il l'on pouvait ne pas toucher à l'extérieur et au parc ce serait bien.

## **Monsieur Le Maire**

Nous ne touchons pas Gamm Vert. Nous allons démolir la partie des bâtiments uniquement qui sont à l'arrière de la maison de maître. Nous ne touchons pas au parc, au contraire. L'objectif pour nous, c'est de faire une liaison entre le parc, celui de la mairie et le futur parc de l'hôpital. L'objectif est de faire un ensemble cohérent pour faire un espace vert au cœur de ville. Aujourd'hui, deux projets ont été déposés et un permis de construire qui sont très importants qui aboutiront très certainement. Ce sont les besoins qui détermineront les demandes qui seront faites par rapport au projet que nous menons.

Pour la démolition de la maison de retraite, le dossier est à Paris. J'espère recevoir une bonne nouvelle pour que nous puissions, à très peu de frais, la démolir pour laisser place nette à autre projet.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour et 5 abstentions : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, Francesco ANTINI procuration à Madame Sylvia GUERRERO, Stéphane FERRIER procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Maryse ROUDIERE-CARBONNEL).**

Merci pour ce projet dont nous serons fiers, je vous le garanti.

### **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclassement du domaine public d'une partie de la voie publique rue Victor Hugo et vente à Madame et Monsieur MONNEREAU Guy.**

### **Monsieur Didier FABRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération en date du 29 novembre 2016, par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une enquête publique pour le déclassement du domaine public d'une partie de la voie publique rue Victor Hugo et vente à Madame et Monsieur MONNEREAU Guy.

Il indique que l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 décembre 2016 au 05 janvier 2017 a recueilli le 09 janvier 2017 l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, Monsieur HERIN Jules.

Monsieur le Maire propose la vente à Madame et Monsieur MONNEREAU Guy d'une parcelle de 14 m<sup>2</sup> (dont le document d'arpentage est en cours d'enregistrement au dos de la délibération) au prix de 10 €/m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 140 € conformément à l'évaluation du 16 février 2017 du service des Domaines et rappelle que Mme et M. MONNEREAU ont demandé à prendre en charge tous les frais liés à ce dossier (notaire et frais d'enquête).

Puis il demande à l'assemblée de se prononcer.

### **Monsieur Le Maire**

Merci Monsieur Fabre. C'est une deuxième petite régularisation puisqu'en son temps, il y a eu une. Mais Monsieur Monnereau s'étant porté acquéreur de la maison d'à côté, il est normal de rectifier certaines petites anomalies. Nous ne bradons pas le domaine public, c'est comme ça. Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).**

**Mise à jour sur la gestion du personnel.**

### **Madame Myriam LEONARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mouvement concernant la gestion du personnel communal.

### **En ce qui concerne le personnel titulaire :**

- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique, à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

### **Monsieur Le Maire**

Des questions ? Monsieur Pinho Teixeira

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Ce sont des avancements de grades ou des emplois créés ?

### **Monsieur Le Maire**

Ou remplacements de personnes malades.

Nous créons malheureusement beaucoup moins d'emplois que ce que nous supprimons. C'est la politique que nous avons décidé; cette année, il y aura 4 départs à la retraite, un seul sera remplacé. Il y en aura 4 l'année prochaine, un seul sera remplacé. Nous remplaçons d'abord en interne parce que nous considérons que nous avons des compétences au niveau de nos personnels qui peuvent assumer ces responsabilités et au moins tout le monde à sa chance. Comme je disais lors de la dernière réunion, nous prenons beaucoup de gens qui ont des difficultés, parce qu'ils sont en arrêt de travail depuis de nombreuses années alors qu'ils ont travaillé 35-40 ans dans les entreprises mais qui n'arrivent pas arriver au bout de leur retraite. Nous les engageons pour qu'ils puissent joindre les deux bouts. Nous leur redonnons un peu d'espoir qui doit être légitimement le leur. Nous avons des contrats qui sont pris et qui nous permettent de pallier aux défections et au nombre de malades que nous avons, dans cette municipalité.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité des suffrages (28 voix pour).**

### **Formations du personnel.**

### **Monsieur Jackie ROY**

Monsieur le Maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de formation avec le GRETA de l'Ariège pour la formation « logiciel Publisher » d'un agent de la commune en contrat unique d'insertion qui se déroulera dans le courant de l'année 2017. Le coût de la formation s'élève à 280€

Il autorise aussi Monsieur le Maire à signer une convention de formation avec l'IFAC de l'Ariège pour la formation « formation générale BAFA » d'un agent de la commune en contrat unique d'insertion qui se déroulera dans le courant de l'année 2017. Le coût de la formation s'élève à 308€

Il dit que les crédits nécessaires pour ces formations seront prévus au budget 2017.

Il précise que les frais de restauration et/ou de déplacements et/ou d'hébergement pourront également être pris en charge par la collectivité.

Il charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette dernière décision.

### **Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour).**

Monsieur le Maire communique une information concernant Joseph José et Victoria Maria Martinez.

Par leur courage, ils ont sauvé au péril de leur vie certaines personnes lors de la dernière guerre mondiale. A ce titre, ils vont recevoir la médaille des Justes parmi les Nations et un diplôme d'Honneur leur sera remis prochainement. Nous avons reçu la lettre officielle. C'est une distinction importante vis-à-vis de ce qui s'était passé contre les juifs lors de la dernière guerre mondiale. Pour ceux qui connaissaient Joseph Martinez, il était un fervent supporter du rugby et ne vivait qu'en jaune et noir. Cela fait plaisir, pour moi qui l'ai bien connu, de voir que ces gens-là qui, dans des moments très graves et très importants, ont sauvé des personnes de l'extermination.

Nous avons reçu le courrier officiel. Nous serons amenés à mettre en place une cérémonie avec le Comité Français pour Yad Vashem à Lavelanet. Il était bon de signaler cette cérémonie qui se déroulera courant juillet-août. C'était pour rendre hommage à Joseph et Victoria Martinez pour ce qu'ils ont su faire à cette époque-là. C'était un petit mot émotion de la fin de ce conseil.

Merci

La séance est levée à 18h35.